



Photo Marjse Dolin

Juillet
Août
2021
N°64

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales

SOMMAIRE

Page 2
Conseils municipaux

Page 3
Elections, Journées du patrimoine, UT4M

Page 4
Arrêté Municipal

Page 5
Parc naturel du Vercors, ACCA

Page 6
Eglise, Service civique

Page 7
Tour de France

Page 8
Enédis, déchèterie, centre de loisirs, Foyer rural

Page 9
Fête de la pêche, soirées, forage domestique, incivilités

Page 10
Départ en retraite, Cirque

Page 11
Campus connecté, Festival Avenir

Page 12
Les jeux de l'été

Page 15
Le coin des professionnels

Page 14
Etat civil, Solution jeu, Informations pratiques



EDITORIAL

Voilà l'été revenu !!

Pour beaucoup d'entre nous, l'été est synonyme de soleil, de chaleur, de nuit étoilée, voire de vacances. Nous espérons que tout redeviendrait plus léger, après une période de contraintes, liée à la COVID. Il faudra malheureusement attendre et espérer l'été 2022 pour plus de liberté.

Cependant les journées ensoleillées doivent nous permettre de reprendre le sourire : le plaisir de se retrouver et de partager les choses simples de la vie, en famille ou entre amis.

Le chapiteau du Foyer Rural, en signe d'espoir, a été de nouveau dressé derrière l'église.

Il aura permis d'accueillir des passionnés de la Grande Boucle et la préparation des moules frites, seule animation du Foyer Rural pour cet été.

Notre village, niché au pied du Vercors est apprécié, et les promeneurs sont nombreux à arpenter les rues de Cognin-les-Gorges. Ils vont à la découverte de la Vieille Eglise, du Château, des Séchoirs, de la Pierre à dîme....

Une balade dans les Gorges, permet à chacun de se rafraîchir dans l'eau du Nan et d'admirer la splendeur du site préservé.

Les différents commerces nous offrent le plaisir de nous restaurer, de nous désaltérer ou de déguster une douceur glacée après l'effort de cette promenade.

Et puis le soir venu, la Matinière nous offre un petit air de fraîcheur avant que le village ne s'endorme paisiblement.

Nous avons tout de même de quoi nous réjouir d'habiter ce beau village.

Valérie SIMOENS
2^{ème} adjointe.

I/ Convention commune/SMVIC centre de loisirs 2021

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention entre la commune et la SMVIC pour l'organisation de cet accueil de loisirs intercommunal :

La commune de Cognin-les-Gorges mettra gracieusement à disposition les locaux de la salle des fêtes ainsi que la cantine et la cuisine.

Une classe de l'école sera également affectée pour une salle de repos pour les 3/6 ans.

La commune devra mettre à disposition gracieusement un agent communal (23.5h/semaine) pour le service de restauration et l'entretien des locaux.

Le Conseil municipal :

-Approuve La mise en place d'un accueil de loisirs selon les modalités définis par la convention

-Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et le charge de mettre en place l'accueil de loisirs intercommunal sur la commune de Cognin-les-Gorges du 07/07/2021 au 01/09/2021

II/ Convention commune et la société de projet SPBR1/ exploitation borne de recharge électrique

III/ Convention financière avec le Département / Implantation feux tricolores

La commune de Cognin-les-Gorges souhaite réaménager le carrefour situé entre les RD 1532 et 22 et la rue du 29 Janvier 1944 en agglomération par la réalisation d'un carrefour à feux.

Le projet visant à sécuriser les traversées piétonnes sur la commune de Cognin-les-Gorges en agglomération ne revêt pas d'intérêt départemental, cependant le Département souhaite apporter une participation financière à la commune pour les travaux relatifs à l'implantation de feux tricolores

Le montant prévisionnel des travaux relatif au carrefour à feux s'élève à 117 069 € HT

Le montant de la participation du Département s'élève à 35 000 € HT.

Une convention financière a été rédigée

Le Conseil municipal:

-Approuve cette convention financière et autorise Monsieur le Maire à la signer.

IV/Achat tracteur et financement

Monsieur le Maire rappelle que des lettres de consultation ont été envoyées à différents fournisseurs pour l'acquisition d'un tracteur à l'état neuf.

Les membres du Conseil municipal décident:

-D'acheter un tracteur CASE IH FARMALL 85 C CABINE au fournisseur Equip Agri, sis à Beaulieu (38) pour un prix HT de 52 000 € auquel se soustrait la reprise du tracteur actuel : 7 000 € et la reprise de l'épaveuse : 3 000 € soit un prix final de 42 000,00 € HT (50 400,00 € TTC)

-De demander un financement sur 5 ans auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de CASRA Valence comme suit :

Total emprunté 50 400,00 € à un taux d'intérêt fixe de 0.79 % avec une première échéance en juillet 2021

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat (devis...) ainsi que le contrat de prêt auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de CASRA Valence

V/ Choix des entreprises marché « Requalification des traversées et entrées de village / Entrée Nord »

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le tableau d'analyse des offres.

Il ressort après comparaison des différentes notes obtenues que les entreprises retenues sont :

Pour le lot 1(Signalisation lumineuse et tricolore):Serfim

Pour le lot 2 (V.R.D et aménagements paysagers): Toutenvert

Les membres du Conseil municipal approuvent le tableau d'analyse des offres présenté

-Décident d'attribuer :

le lot 1 à l'entreprise SERFIM T.I.C. à Vénissieux

le lot 2 au groupement Toutenvert – Mandier -Chambard dont le mandataire est l'entreprise Toutenvert, à Chatte

-Autorisent Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement, pour un montant de 39 160.20 € HT pour le lot 1 et pour un montant de 337 106.70 € HT pour le lot 2 qui correspond à la tranche ferme du lot.

VI/Achat parcelles dans le cadre de l'ENS des Gorges du Nan

Monsieur le Maire propose de faire une offre d'achat pour 3 parcelles appartenant aux consorts Martinet

- la parcelle cadastrée A 575 aux Bâties d'une surface de 2238 m² mise à disposition de l'Association Communale de Chasse Agréée pour installer un local pour leur association.

- la parcelle cadastrée B 168 aux Rivoires d'une surface de 1920 m² et la parcelle cadastrés B 169 aux Rivoires d'une surface de 16270 m²

Les parcelles B 168 et B 169 se trouvent dans la zone d'observation de l'Espace Naturel Sensible des Gorges du Nan, et sont utilisées soit pour stationner des véhicules (B168) soit par les utilisateurs de la falaise (B169).

Le Maire propose d'acheter ces bois de qualité moyenne ou d'accès difficile au prix de 0,20€/ le m², soit un montant total 4086€ pour les trois parcelles. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal -Décide de charger Monsieur le Maire à faire cette proposition d'achat aux consorts Martinet. Pour rappel ces achats fonciers sont subventionnés par le Département de l'Isère à hauteur de 93% dans le cadre des ENS.

VII / Demande de subvention pour la future deuxième tranche de l'aménagement des entrées et traversées de village Entrée Sud

Monsieur le Maire propose de présenter des dossiers de demande de subvention pour la future deuxième tranche de l'aménagement des entrées et traversées de village Entrée Sud afin de se positionner dès à présent dans les futures programmations de subventions du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

-Décide de présenter ces dossiers de subvention sur un montant estimatif de travaux de 643 000,00 € HT

autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces demandes de subvention

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des
Conseils municipaux sur notre site :
www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org,
également consultables en Mairie.

RESULTATS ELECTIONS POUR LA COMMUNE de COGNIN LES GORGES

JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

ELECTIONS DEPARTEMENTALES : 1er tour

- inscrits: 487- Abstentions : 290- Votants : 197- Blancs : 8- Nuls : 1
- Exprimés : 188

Mme DE SMEDT Imen et M. PERAZIO Bernard : 92 Voix
Mme BRIEL Brigitte et M. GHERSINU Christophe : 61 Voix
Mme ARRUE Véronique et M. GAUDINEAU Sylvain : 35 Voix

2ème tour

Elections Départementales du 27 Juin 2021
Saisie des résultats

heure : 18h30

dépt : 38 circ. : 09 canton : 23 commune/Sub. : 117 B.Vote : 0001

Département : Isère
Circonscription : 9ème circonscription
Canton : Le Sud Grésivaudan
Commune ou Subd. : Cognin-les-Gorges

Inscrits prévus : 487
Inscrits : 487
Abstentions : 293
Votants : 194
Blancs : 6
Nuls : 5
Exprimés :

N° Panneau	N° Dépôt	Binôme	Voix
1	025	Mme BRIEL Brigitte et M. GHERSINU Christophe	67
3	103	Mme DE SMEDT Imen et M. PERAZIO Bernard	116

**Journées Européennes
du patrimoine.**
18 et 19 Septembre 2021.
Visites commentées des rues du village
de Cognin-les-Gorges.
Samedi 18 Septembre 2021
à 10h00 et 14h00
Dimanche 19 Septembre 2021
à 10h00, 14h00 et 16h30

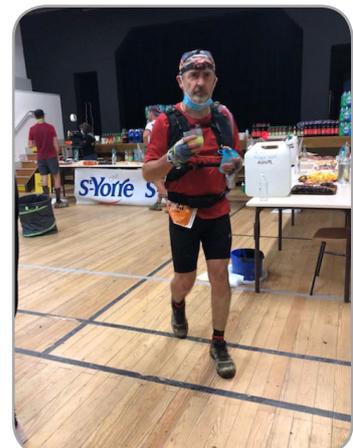
Tarif: gratuit. Durée 2h00



ELECTIONS REGIONNALES : 1er tour

Un cognard à l'UT4M

Saluons la performance de notre conseiller municipal Claude Borel qui s'est classé 209ème sur 417 concurrents ayant terminé l'épreuve de l'UT4M Master, un trail de 100km avec 6200m de dénivelé positif. Il se classe 2ème sur 13 dans la catégorie de Vétéran 3 Homme. Parti à 6h40 samedi matin de Uriage, il a traversé le massif de Belledonne en passant par la Croix de Chamrousse, le refuge de la Pra, du pré Mollard. Il est redescendu dans la vallée du Grésivaudan. A 18h, il est reparti de Saint Nazaire-les-Eymes pour grimper jusqu'à la cime de Chamechaude et ensuite rentrer par le Sappey-en-Chartreuse, le col de Vence, et enfin arriver à Grenoble à 3h59 dimanche matin, soit 21h18 au total.
Bel exemple de ténacité.



Elections Régionales-Corse-Territoriales du 20 Juin 2021
Saisie des résultats

heure : 18h35

dépt : 38 circ. : 09 canton : 23 commune/Sub. : 117 B.Vote : 0001

Département : Isère
Circonscription : 9ème circonscription
Canton : Le Sud Grésivaudan
Commune ou Subd. : Cognin-les-Gorges

Inscrits prévus : 480
Inscrits : 487
Abstentions : 290
Votants : 197
Blancs : 6
Nuls : 1
Exprimés : 190

N° Panneau	N° Dépôt	Liste conduite par	Voix
1	009	Mme GILL Shella	0
2	004	Mme GREBERT Fabienne	27
3	002	Mme GOMEZ Chantal	8
4	006	M. BONNELL Bruno	10
5	007	Mme VALLAUD-BELKACEM Najat	20
6	008	M. WAUQUIEZ Laurent	25
7	010	M. OMEIR Farid	0
8	003	Mme CUKIERMAN Cécile	21
9	005	M. KOTARAC Andréa	29

2ème tour

Elections Régionales-Corse-Territoriales du 27 Juin 2021
Saisie des résultats

heure : 18h32

dépt : 38 circ. : 09 canton : 23 commune/Sub. : 117 B.Vote : 0001

Département : Isère
Circonscription : 9ème circonscription
Canton : Le Sud Grésivaudan
Commune ou Subd. : Cognin-les-Gorges

Inscrits prévus : 487
Inscrits : 487
Abstentions : 294
Votants : 193
Blancs : 3
Nuls : 1
Exprimés : 189

N° Panneau	N° Dépôt	Liste conduite par	Voix
2	011	Mme GREBERT Fabienne	73
6	008	M. WAUQUIEZ Laurent	89
9	005	M. KOTARAC Andréa	27

Les espaces verts ont une influence considérable sur la vie des hommes ; ils ont des vertus apaisantes, améliorent la qualité du cadre de vie, ont un intérêt écologique et/ou paysager, apportent l'ombre et la fraîcheur l'été, renouvellent l'oxygène de l'air, régulent l'hygrométrie... A Cognin-les-Gorges, nous pouvons profiter de ces lieux à tout moment : le parc St Joseph, le pré de la Bodega et des Sorbiers, la place de l'Eglise. Les respecter est un mot d'ordre puisqu'ils sont le théâtre quotidien d'une grande diversité d'usages, des plus courants au plus inattendus. Aussi, un arrêté municipal régit les conduites à tenir pour le bien-être de tous.

**ARRÊTE DE POLICE PORTANT
RÈGLEMENTATION DES PARCS ET JARDINS PUBLICS
Sur la commune de Cognin-les-Gorges
N°2021/32 (extrait)**

Le Maire de Cognin-les-Gorges, Isère
Vu les articles R.610, R.632-1 et 26-15, R 623-2 du Code Pénal

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police,

Considérant que la fréquentation par le public des parcs et jardins de la commune de Cognin-les-Gorges nécessite des mesures d'ordre public visant à assurer la sécurité, la tranquillité, le bon ordre, la circulation des personnes ainsi que le maintien en bon état des installations, des ouvrages et plantations.

Considérant qu'il y a lieu en un document unique l'ensemble des dispositions réglementant l'accès et l'usage des espaces verts de la commune ouverts au public

ARTICLE 1- Champ d'application du présent arrêté

Le présent arrêté s'applique à l'ensemble des espaces verts appartenant au domaine public de la commune de Cognin-les-Gorges.

Ils sont placés sous la protection du public.

Ces dispositions ont pour but d'organiser et de réglementer l'utilisation des espaces verts publics, tout en préservant la faune, la flore, la biodiversité et l'environnement.

Les espaces verts comprennent :

- Le Pré des Sorbiers
- Le Parc St Joseph
- Le Pré de la Bodéga
- La Place de l'Eglise

ARTICLE 2 – Accès

L'entrée des parcs est accessible librement au public.

Toutefois ils peuvent être temporairement fermés lorsque des alertes météo sont annoncées et en outre ils peuvent être rendus inaccessibles en partie ou en totalité par nécessité de service ou mesures exceptionnelles.

ARTICLE 3 – Tenue et comportement

Afin de ne pas troubler l'ordre public, une tenue et un comportement décents sont exigés dans les espaces.

Sont interdits dans les espaces verts :

- La pratique du camping, du caravanning et du bivouac,
- L'utilisation de barbecues, la confection de feux et autres activités susceptibles de provoquer des incendies

Le public est tenu de s'éloigner des arbres et de ne pas s'abriter sous la végétation en cas d'orage ou de grosse intempérie.

Il n'est pas autorisé de monter sur les arbres, grilles, balustrades, candélabres et de pénétrer dans les espaces ailleurs que par les entrées prévues.

De même il est interdit d'installer du matériel ou jeux d'extérieur de quelle que nature que ce soit (ex : sangles tendues, hamacs, cordes, trampolines, piscines gonflables..)

ARTICLE 4 – Utilisation des pelouses, des allées et du

meublier par le public

L'exercice d'activités collectives, les jeux de ballon, sont acceptés sous réserve de ne pas s'approprier abusivement une partie de l'espace vert ni de dégrader les lieux.

Ces activités ludiques, jeux d'eau compris et non à caractère sportif, ne doivent pas porter atteinte à la sécurité du public ni à sa tranquillité.

A cette fin, elles ne seront pas autorisées au-delà de 22 heures.

ARTICLE 5 – Animaux de compagnie

D'une manière générale, l'accès aux espaces publics est autorisé pour les chiens et chats, à l'exclusion de tout autre animal à condition qu'ils soient tenus en laisse.

Les propriétaires des animaux devront ramasser et évacuer les déjections de leur animal.

Il est interdit de laisser les chiens importuner les promeneurs, pénétrer dans les massifs ou les souiller.

Les aires de jeux sont rigoureusement interdites aux animaux.

ARTICLE 6 – Hygiène – Propreté

Le public est tenu de respecter la propreté des lieux. Tous les détritiques doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet ou être évacués.

Il est formellement interdit dans les espaces verts :

- de déposer au sol ou dans les poubelles des déchets ménagers, des encombrants et des déchets d'activité.
- de jeter au sol et dans les évacuations des déchets d'origine alimentaire, l'huile de friture ou de vidange et tout autre produit susceptible de porter atteinte à l'environnement ou à l'hygiène des lieux
- de nettoyer des objets de quelque nature que ce soit
- de cracher, uriner ou déféquer dans les espaces verts.

L'usage des installations sanitaires est obligatoire à l'exclusion de tout autre emplacement

Le pique-nique est toléré sous réserve que les déchets soient ramassés et déposés dans les corbeilles et qu'aucun mobilier ne soit installé par les usagers.

ARTICLE 7 – Jeux

Les aires de jeux sont réservées aux enfants, en fonction des tranches d'âge mentionnées et sous la surveillance et l'entière responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs majeurs, lesquels sont civilement responsables des dommages causés par les enfants dont ils ont la charge.

Il appartient à ces derniers de vérifier sur les panneaux et les étiquettes installés sur les aires de jeux, conformément à la législation en vigueur, que la tranche d'âge des enfants à qui sont destinés ces jeux est bien respectée.

Les jeux ne doivent en aucun cas être utilisés pour un autre usage que celui auquel ils sont destinés.

Les aires de jeux répondent aux normes de sécurité et sont régulièrement inspectées et entretenues.

Leur accès est strictement déconseillé en période de gel et de neige.

Les jeux de boules sont autorisés uniquement dans les emplacements réservés et sont accessibles à tous.

Sont interdits les jeux ou activités susceptibles de porter atteinte à la tranquillité ou à la sécurité des promeneurs et des riverains, d'occasionner des dégradations aux plantations, aux constructions et mobilier de jardin ou de nuire à des animaux sauvages comme domestiques.

ARTICLE 8 – Pièces d'eau – Points d'eau

Pour des raisons de sécurité, la baignade des personnes ou de tout animal domestique est interdite dans les bassins et pièces d'eau agrémentant le parcs Saint Joseph.

Les points d'eau sont réservés à l'agrément du public. Aussi il est strictement interdit de les polluer, d'y laver linge, tapis et objets et matériels de toutes sortes.

ARTICLE 9 – Bruit

Il est interdit de nuire à la paisible jouissance des usagers des espaces publics.

L'utilisation d'appareils et instruments bruyants de toute nature exception faite pour ceux utilisés dans le cadre de fonctionnement de service est prohibée.

De même tirer des feux d'artifice ou faire exploser des pétards sont interdits, sauf autorisation spéciale délivrée par la commune dans le cadre de festivités.

ARTICLE 10 – Verbalisation

Toute personne qui refusera de respecter le présent règlement pourra faire l'objet d'un procès-verbal

ARTICLE 11 -- Responsabilité

La commune de Cognin-les-Gorges décline toute responsabilité vis-à-vis des accidents, dommages ou vols subis par le public du fait de la fréquentation des espaces verts ou de l'utilisation des installations en cas de défauts dûment constatées.

ARTICLE 12 – Exécution du présent arrêté

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le Maire et le Commandant de Gendarmerie sont chargés de l'application du présent arrêté

Fait à Cognin-les-Gorges le 13/07/2021

Le Maire, Patrice FERROUILLAT



COMMUNIQUÉ PARC NATUREL DU VERCORS

Pour le quatrième été consécutif, le Parc naturel régional du Vercors porte une opération intitulée «Vis ma vis de bûcheron». L'objectif est de faire découvrir au grand public le gestion et l'exploitation forestière par la voix de ceux qui la pratiquent.

L'enjeu est que les gestionnaires et exploitants puissent expliquer les spécificités de leur métier, tout en échangeant avec les participants sur leurs pratiques. Concrètement, il s'agit de proposer gratuitement la visite de vrais chantiers forestiers (explication de la gestion et démonstration d'abattage), qui se tiendront chaque vendredi matin, entre le 16 juillet et le 27 août dans différents secteurs du Parc. La journée prévue sur notre territoire sera le vendredi 27 août.

Les inscriptions s'effectuent auprès de l'Office de tourisme de Saint Marcellin Vercors Isère au 04-76-38-53-85

SAISON 4 • 2021

Vis ma vie de Bûcheron
EN VERCORS

Visites gratuites et accompagnées

à la rencontre des professionnels de la gestion et de l'exploitation forestières

Glissez-vous dans la peau d'un bûcheron le temps d'une matinée

Plus d'infos sur www.vismaviedebucheron.org

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS (obligatoires)

<p>SECTEUR TRIÈVES & MÉTROPOLE Vendredis 16 et 23 juillet OT du Trièves Contacter le 04 82 62 63 50</p>	<p>SECTEUR ROYANS COULMES Vendredi 27 août OT de St-Marcellin Vercors Contacter le 04 76 38 53 85</p>
<p>SECTEUR VERCORS DRÔMOIS Vendredis 30 juillet et 6 août OT de La Chapelle-en-Vercors Contacter le 04 75 48 22 54</p>	<p>SECTEUR 4 MONTAGNES Vendredis 13 et 20 août OT de Méaudre Contacter le 04 76 95 20 68</p>

Visites proposées par : FIBOS 07-26, FIBOS 38, ONF, COFORET, ADIF, CRPF, les Offices de tourisme (OT) en partenariat avec le Parc naturel régional du Vercors

La Région Auvergne-Rhône-Alpes | Isère | L'APPEL D'ÉMERGENCE FORET ISÈRE

ACCA

Depuis le 1er juin 2021, le tir d'été a débuté pour le chevreuil mais uniquement en chasse d'approche ou d'affût. Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de l'Isère précise aussi que seul le tir du brocard (mâle de plus d'un an) est autorisé. Dans le cadre de cette chasse estivale, le tir du renard peut être également réalisé. A ce titre, deux bracelets autorisant ce tir ont été délivrés par l'ACCA de Cognin Les Gorges. Légalement, cette pratique est ouverte tous les jours de la semaine excepté le vendredi de :

- une heure avant le lever du soleil à 10H
- 18H à une heure après le coucher du soleil

Afin de respecter le repos dominical, l'ACCA interdit cette chasse le dimanche.

En préambule : de moins en moins de personnes sont « pratiquantes » et fréquentent l'église régulièrement. Des familles souhaitent cependant être accompagnées dans des moments importants de leur vie : baptême d'un enfant, mariage, funérailles ...

Les habitants ne sont pas toujours conscients de la situation dans laquelle se trouve actuellement l'Eglise : les prêtres sont de moins en moins nombreux et font appel aux laïcs. Un seul homme, d'origine Brésilienne, vient d'être ordonné prêtre pour l'année sur le Diocèse de Grenoble-Vienne.

Notre clocher

La paroisse de Cognin les Gorges est rattachée à la Paroisse St Joseph des Deux Rives (pour Rive Droite et Rive Gauche) : son siège est à Vinay et regroupe quatre clochers de la Rive Gauche : Cognin, Rovon, St Gervais et La Rivière ainsi que douze de la Rive Droite . Un seul prêtre, le père Robert est attaché à cette paroisse (il sera remplacé au mois de septembre par le père Marius).

Jusqu'à peu, Mr KEMPF était référent pour Cognin tant pour l'aspect matériel que liturgique. Il officiait et préparait également depuis de nombreuses années les funérailles de la Rive Gauche . Il a logiquement souhaité se retirer et nous en profitons pour le **remercier chaleureusement pour le service rendu**.

Pour ce qui est des funérailles, l'équipe formée autour de Mr KEMPF continue son service , avec Françoise CHARLES de La Rivière pour référente. C'est elle qui reçoit les appels des pompes funèbres pour répondre à la demande des familles qui souhaitent une cérémonie religieuse. Elle officie le jour des funérailles. Viennent en support pour l'aider, une personne de Rovon , une personne de St Gervais (elle doit malheureusement nous quitter pour rejoindre sa terre natale) et Marie-Pierre VEYRET pour Cognin les Gorges (ces quatre personnes fonctionnent solidairement) .

Il faut préciser que cette équipe, comme celles des autres clochers est entièrement bénévole et ne perçoit aucune rémunération. La contribution demandée aux familles à l'occasion des funérailles, tout comme les quêtes, sont remises à la paroisse, les clochers n'ayant pas leur propre budget.

Concernant les messes, trois ou quatre sont célébrées dans l'année dans chaque clocher, (cela n'a pas été le cas à Cognin : une messe depuis de début de l'année). Le planning est affiché au tableau présent à côté de l'entrée principale de l'église.

Françoise CHARLES (04 76 35 17 26) est aussi en sus des funérailles, officiellement responsable des quatre paroisses citées ci-dessus ainsi que de Malleval.

Il a paru indispensable qu'il y ait pour Cognin au moins une personne dépositaire de la clé de l'église. Actuellement on peut s'adresser à Marie-Pierre VEYRET (04 76 38 54 12) qui peut répondre aux éventuelles demandes.

Il a paru nécessaire que deux ou trois personnes supplémentaires viennent en appui , pour faire vivre notre église. Nous avons déjà procédé à quelques petits aménagements avec l'aide ponctuelle de quelques uns . A ce propos, à l'occasion des funérailles notamment, il a été décidé de bannir la sortie latérale par les escaliers, qui peut s'avérer dangereuse, au profit de la nouvelle sortie dite « PMR », au demeurant beaucoup plus confortable pour tous. Il n'est toutefois pas question de condamner définitivement la sortie escalier, celle-ci pouvant éventuellement faire office d'issue de secours.

Nous faisons appel à toute bonne volonté qui pourrait se sentir concerné pour traiter l'aspect matériel et le cas échéant culturel de notre clocher (contacter Marie-Pierre VEYRET)

N.B. : il y a aussi possibilité de prendre contact avec la maison paroissiale à Vinay au 04 76 36 70 44 ou vous y rendre, aux heures des permanences qui sont : - mercredi et vendredi matin de 9 h à 11h30

SERVICE CIVIQUE

Le Centre du Service National et de la Jeunesse de Varcès recrute trois jeunes en service civique à compter **d'octobre et novembre 2021** pour une durée de **8 mois**. Deux missions sont proposées: - rayonnement jeunesse - accompagnement des jeunes en difficulté vers des dispositifs d'insertion lors des JDC. Les jeunes pourront candidater directement sur le site www.service-civique.gouv.fr et pourront envoyer un mail à l'adresse csnj-varces.charge-rel-publique.fct@intradef.gouv.fr pour toute autre question relative à ces missions.

Nous vous remercions de bien vouloir diffuser le plus largement possible ces offres. Cordialement, SACN Laura FONTANET Chef de la Cellule Relations Publiques Centre du service national et de la jeunesse de Varcès Direction du service national et de la jeunesse BP 08 – 38761 VARCÈS CEDEX Tél : 04 56 85 79 48 – PNIA : 864 382 79 48 – Port : 06 17 18 61 24 laura.fontanet@intradef.gouv.fr

La commune a été sollicitée par la société d'événementiel NOVA BOX pour accueillir une concentration d'adhérents du Fan Club Cofidis. Il était attendu une quarantaine de camping-cars entre le 4 et le 6 juillet. Il a été nécessaire de neutraliser les parkings pour les réserver aux participants. L'interdiction de stationner a été parfaitement respectée par les habitants du village et nous les en remercions.

Pour le lundi et le mardi, un parking avait été balisé sur le pré Champon pour les éventuels visiteurs.

Un giratoire a été organisé pour la dépose et la reprise des enfants à l'école pour le lundi et le mardi. Voilà pour les désagréments dus à l'organisation.

Dès le samedi soir, sont arrivés les premiers campings-cars et ils n'ont cessé d'arriver jusqu'à lundi soir pour atteindre le nombre de 35.

Les bords de la RD 1532 se sont parés de rouge, faisant ainsi une belle haie écarlate.



Le lundi une présentation des attraits touristiques de la région a été faite par l'office du tourisme aux 80 participants de cette manifestation. L'éco-garde a, quant à lui, présenté l'Espace Naturel Sensible des gorges du Nan. Enfin Fabien (MORPHOWOOD) et Matthieu (MR CONCEPTION) artisans de la commune ont exposé leurs œuvres et ont pu en vendre quelques unes.

En soirée, les fans de l'équipe Cofidis ont partagé un repas musical qui leur a été servi sous le chapiteau du foyer rural.

Enfin, Mardi, le grand jour du passage du Tour de France est arrivé. Les fans ont



alors sortis encore plus de drapeaux, plus d'oriflammes et pour certains se sont déguisés. De l'entrée du village jusqu'à l'épicerie, les bords de routes étaient tout rouges.

Vers midi, et un peu avant la fermeture de route par la Gendarmerie, nous avons retrouvé une circulation quasi néant pouvant rappeler la période du premier confinement, sauf que les spectateurs étaient déjà là.

Enfin, elle est arrivée, celle qui était attendue par les enfants et les plus grands. La caravane publicitaire est passée et a déversé son lot de maillots, casquettes, bobs et autres gadgets, voire friandises. Les enfants de l'école ont été particulièrement gâtés grâce à un animateur du fan



club qui arrêtaient tous les véhicules des différents sponsors pour récupérer les lots et les distribuer en sécurité aux enfants.

Après ce hors-d'œuvre, il a fallu attendre une heure pour voir passer les coureurs. Cela n'a pas duré bien longtemps quelques secondes seulement.

Leur passage a été salué par les cloches de l'église qui s'en sont données à cœur joie.

Après le passage de la course, la circulation a été rétablie et le



ciel qui avait été menaçant toute la journée a alors déversé toute la pluie qu'il ne pouvait plus contenir.

La vie a alors repris son cours normal dans notre village.

Cela a été une belle animation qui a eu et aura, espérons-le, des retombées pour la commune.

Une condition que nous avons fixée avec les organisateurs était que les commerces de la commune soient privilégiés pour les prestations. Tous ont été contactés par les organisateurs.



Si l'épicerie a vu sa clientèle croître pendant ces trois jours, pour le Bachops, cela a été plus mitigé.

Les artisans exposants ont fait connaître leurs produits et on pu en vendre.

Le foyer rural a loué le chapiteau et la bodega, et a ainsi perçu une bonne manne financière.

Les participants ont découvert notre village et les gorges du Nan, et ont été unanimes sur la beauté des sites. Nombreux ont envisagé de revenir dans le village et dans la région pour la découvrir.

ENEDIS: COUPURES D'ELECTRICITE POUR TRAVAUX

Des travaux seront réalisés sur le réseau électrique qui alimente certaines habitations et bâtiments communaux et qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité :

Horaires des coupures :

Le vendredi 23 juillet 2021

Entre 8h30 et 12h30, d'une durée approximative de 2h30 : à la Mairie, Salle des fêtes, Eglise, Ecole et les feux de signalisation ne fonctionneront pas non plus.

De plus l'éclairage public, Rue Saint-Joseph et dans le vieux village sera coupé de 13h30 à 16h30 d'une durée approximative de 2h00.

De 9h à 11h30 dans les hameaux suivants :

39, 38, 48, 58 Impasse Chatonnaire

105 Place de l'Eglise

2841, 3361, 2820 au 2822 Route Nationale 532

85, 103, 125, 147, 155 Rue du 29 Janvier 1944

Chatonnaire

De 14h à 16h00 dans les hameaux suivants :

27, 57, 251, 273, 30, 36, 40 Rue de Mallevall

49, 63, 97, 103, 199, 26 au 30, 40, 74, 100, 116, 158 Rue Saint-Joseph

Conscient de la gêne occasionnée, ENEDIS met tout en œuvre pour réduire autant que possible les perturbations liées à ces travaux. L'alimentation pourra être rétablie à tout moment avant la fin de la plage indiquée.

Si toutefois vous restiez exceptionnellement sans courant après la période indiquée, le service dépannage ENEDIS reste à votre disposition **au 0 972 67 50 38** (appel non surtaxé).

DECHETERIES: NOUVEAUX HORAIRES

Depuis le lundi 28 juin, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté fait évoluer les horaires d'ouverture des déchèteries.

Créneaux réservés aux professionnels du territoire :

- Les mardis et vendredi : de 08 h à 10 h à la déchèterie de St Sauveur

Pour les autres usagers:

Déchèterie de VINAY

- Lundi, mercredi et jeudi : de 13h 30 à 18h
- Mardi et vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- Samedi : de 9h à 18h

Déchèterie de ST SAUVEUR

- Lundi, mercredi et jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- Mardi et vendredi : de 10h à 12h et de 13h30 à 18h
- Samedi: de 9h à 18h

FOYER RURAL

La nouvelle équipe du foyer espérait pouvoir organiser la vogue cette année, même allégée, mais la situation sanitaire et les protocoles demandés sont beaucoup trop lourds pour l'association qui a préféré annuler pour cette année. En revanche le traditionnel moules/frites a pu être maintenu avec quelques changements: la soirée s'est transformée en déjeuner, non plus sur place mais à emporter. 70kg de moules et 50kg de frites ont été préparées pour honorer les 112 réservations. L'équipe du foyer rural avait monté son chapiteau avec l'espoir de pouvoir y organiser des animations tant attendues par nos Cognards, mais celui-ci n'a pas été monté en vain car il a permis d'accueillir le fan club Cofidis lors du passage du Tour de France le 6 juillet dernier mais également la Formidable Fournée Du Firque de passage dans notre commune le 16 juillet. L'équipe du foyer rural espère vous retrouver très vite !

CENTRE DE LOISIRS

Cette année encore, le Centre de Loisirs de Vinay se délocalise chez nous !

En effet, deux groupes d'enfants âgés de 3 à 6 ans et de 6 à 12 ans seront en activités du 7 juillet au 1^{er} septembre 2021 avec des animateurs, avec une trêve les deux premières semaines d'Août. Ils occuperont la salle des fêtes, la salle de cantine, ainsi qu'une salle de classe et profiteront des espaces du village comme le parc St Joseph ou les gorges du Nan.

Vous verrez sûrement des bambins déambuler dans le village, ce qui donnera un air de vacances supplémentaire à Cognin-les-Gorges !

Nous invitons

toutes les associations du Village

à nous contacter pour faire paraître leurs articles dans les prochaines parutions du journal

isabelle.veyret38@gmail.com

ou

mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr



LES GORGES
DU NAN
Cognin-les-Gorges

DIMANCHE
01er AOÛT 2021

VIDE - GRENIER

Place de la Fontaine et de l'église
COGNIN LES GORGES (38470)

◆ Accueil des exposants
à partir de 06h30

◆ Ouverture au public :
de 08h à 18h.

◆ Animation pêche à la truite dans la
fontaine et tombola d'une truite trophée

◆ Restauration auprès des commerces du
village possible

◆ Respect des gestes barrières (masque,
gel hydro-alcoolique etc...)



Inscriptions et renseignements au 06.77.93.26.80 (aux heures
de repas) ou par mail : aappma.desgorgesdunan@hotmail.com

FORAGE DOMESTIQUE

Article d'information à destination des administrés (particuliers) concernant la réglementation des forages domestiques proposé par le bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Bas Dauphiné Plaine de Valence :

Réglementation sur les puits et forages d'eau à usage domestique

Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout puits ou forage d'eau à usage
domestique doit être déclaré auprès du maire de la commune
d'implantation (décret n°2008-652 du 2 juillet 2008).

Cette déclaration est valable aussi bien pour les ouvrages
existants avant 2009 que pour ceux réalisés après cette date.
Elle se réalise de façon simple au moyen du formulaire Cerfa
n°13837*02.

Attention, suite à l'approbation du Schéma d'Aménagement et
de Gestion des Eaux (SAGE) Bas Dauphiné Plaine de Valence
en décembre 2019, il est désormais interdit de réaliser tout
nouveau puits ou forage d'eau à usage domestique sur certains
secteurs du territoire communal.

Si vous possédez un puits ou un forage d'eau, pensez à déclarer
votre ouvrage si vous ne l'avez pas encore fait.

Si vous avez un projet de puits ou forage d'eau, vérifiez s'il
est interdit ou autorisé en vous rapprochant de la mairie ou
en contactant directement les animateurs du SAGE par mail à
l'adresse suivante : premp@ladrome.fr.

Pour aller plus loin : <https://sagedauphine-valence.fr/>

Laurent Voiron traiteur

Vous propose des soirées à thème cet été avec ambiance musicale
(Sous chapiteau) dans son parc face aux gorges du Nan...

*Le samedi 7 août soirée des Iles réservation avant le 1^{er} août 21

*Le samedi 21 août soirée repas ravioles réservation avant le 15 août 21

Le tout accompagné de Vanessa et Claude Beaupin en chanson

07/08/21 « Soirée des Iles » 28,00€/pers

*Salade de requin au lait de Coco

*Cochon cuit à la Wallisienne dans la terre sauce curry ou sauce piquante

Shop suéy de légumes et accras de patate douce.

Assiette de fromage sec revisité

*Blanc mangé coco et son punch revisité

21/08/21 « Soirée repas ravioles » 25,00€/pers.

*Brick de St Marcellin sur lit de fraîcheur

*Pot au feu de canard sauce forestière

Ravioles des Grands Goulets

*Assiette de fromage sec revisité

*Fondant chocolat

Uniquement sur réservation auprès de Nadège 06.14.31.57.23
Pour plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter...

Laurent Voiron traiteur 197 rue de chaponnière 38470 Cognin les gorges.

INCIVILITES

Certains riverains ont signalé quelques
incivilités. Est-il bon de rappeler que nous
nous devons de sauvegarder du mieux
possible notre beau village et par la même
notre planète? Enfants, jeunes et moins
jeunes, apprenez à adopter des gestes
responsables et respectueux de la nature,
vos descendances vous en remercieront!



DEPART EN RETRAITE

Notre employé communal, **Thierry Coing-Gillet-Daguet** a quitté ses fonctions le 31 décembre 2020 pour un départ en retraite. La situation sanitaire ne nous avait pas permis de fêter dignement ce départ. La commune a donc profité de cette petite accalmie sanitaire pour organiser un petit pot de départ le 7 juillet dernier. Thierry a pu partager le pot de l'amitié entouré de ses anciens collègues de travail mais également de Monsieur le Maire et ses conseillers. Un bon pour un repas gastronomique lui a été offert pour le remercier de son passage dans notre commune. Nous adressons à nouveau à Thierry tous nos souhaits de bonheur et de sérénité, une bonne continuation dans sa nouvelle vie de retraité !



ANIMATION CIRQUE

La compagnie de LA FORMIDABLE FOURNEE du FIRQUE nous a fait l'honneur d'être présente sur la commune de Cognin-les-Gorges le vendredi 16 juillet 2021. Cette association réunit des jeunes de la banlieue grenobloise qui par le biais de séjours itinérants ont parcouru un périple à pied allant de Roybon à Vinay en passant par Chatte, St Romans et Cognin-les-Gorges.

Arrivés le jeudi 5 juillet à Cognin-les-Gorges, ils ont effectué une parade avec leurs deux attelages tirés par de magnifiques et imposants chevaux de traits, afin d'attirer l'attention des villageois. Le vendredi matin de 10h à 12h ils ont proposé un atelier «Initiation au Cirque» ouvert à tous et gratuit sous le chapiteau du foyer rural à côté de l'église. Puis à 18h, un magnifique spectacle gratuit rassemblant arts du cirque, chants, pratiques musicales et comédie a été présenté sous le chapiteau mis gracieusement à disposition par le foyer rural.

Le public conquis a largement félicité ces jeunes par de nombreux applaudissements. La joyeuse équipe a pu séjourner pendant deux nuits au camping de la Chatonnière, chaleureusement accueillis par Eliane Boucher, la propriétaire. Nous leur souhaitons une bonne continuation et peut-être aurons-nous le plaisir de les accueillir à nouveau.





Comment ça marche ?



- ▶ Vous élaborez avec le tuteur un contrat individuel d'accompagnement.
- ▶ Vous vous engagez à suivre le cursus choisi et à être présent sur le site du Campus connecté au moins 12 heures par semaine ou plus selon le contrat que vous aurez établi avec le tuteur.
- ▶ Vous bénéficiez de temps d'accompagnement individuel, d'actions collectives destinées à favoriser votre apprentissage et des ressources mises à disposition par l'université Grenoble Alpes, université partenaire.
- ▶ Vous bénéficierez d'un vrai statut d'étudiant et participerez aux activités organisées tout au long de l'année.

Combien ça coûte ?

- ▶ L'inscription au Campus connecté est **gratuite** pour les néo bacheliers, les demandeurs d'emploi et les jeunes en reprise d'étude.
- ▶ Les frais d'inscription liés à votre formation restent à votre charge et seront à payer directement auprès de votre établissement d'enseignement supérieur de rattachement.



2 avenue du Collège
38160 Saint-Marcellin
Mail : campusconnecte@saint-marcellin.fr
Tél : 04 76 36 09 17

www.saint-marcellin.fr



Opération soutenue par l'État dans le cadre de l'action «Territoires d'innovation pédagogique» du programme d'investissement d'avenir, opéré par la Caisse des Dépôts (La Banque des Territoires).



Bureau Commun de l'Université de Saint-Marcellin/Investissement d'avenir

Un lieu convivial et studieux !

Un accompagnement sur mesure pour réussir vos études à distance !

DES ÉTUDES SUPÉRIEURES PRÈS DE CHEZ VOUS !



FESTIVAL L'AVENIR AU NATUREL

Le Festival de l'Avenir au Naturel, édition 2021 Les 4 et 5 septembre à l'Albenc .



Le Festival de l'Avenir au Naturel a été créé en 1997 par l'association Espace Nature Isère. L'objectif de cet événement est de promouvoir et encourager les actions en faveur du développement durable, de l'éco-citoyenneté et de la préservation de la biodiversité.

Le festival de l'Avenir au Naturel a été un pionnier du genre ! Une fête de l'écologie, une foire bio, un forum de rencontres et d'échanges sur la relation complexe de l'Homme et de la nature.

L'année dernière, pour la première fois depuis sa création, le festival a été annulé à cause de la situation sanitaire. Mais le Festival 2021 se profile ! Les bénévoles, les adhérents et les salariés d'Espace Nature Isère travaillent d'arrache-pied pour que l'édition 2021 ait lieu dans les meilleures conditions possibles.

Un programme voit le jour ! Les conférences aborderont le thème de la 5G, de l'agroforesterie ou encore, de la qualité de l'air et nous avons le plaisir de recevoir Marie-Monique ROBIN pour la grande soirée du samedi 4 septembre. Les animations en extérieur ne seront pas en reste avec des balades, des sorties botaniques, du yoga et bien entendu de la musique !

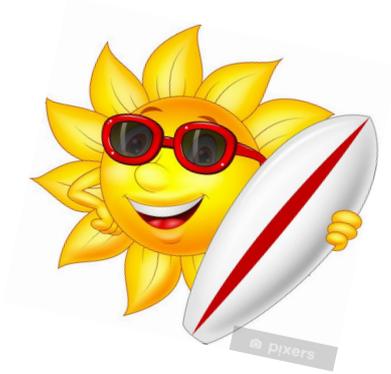
Nous souhaitons que ce festival 2021 soit un bel événement de divertissement, de détente et de partage à vivre en famille.

Pour tout renseignement : Espace Nature Isère
32 place du Souvenir Français 38470 l'Albenc
04 76 36 50 10 – festival@enisere.fr



LES JEUX DE L'ETE

RAZ DE MAREE DESCENDANTE	UN TRUC EN PLUS COTE CORBAIRE	RESSERRES SOUFFLE AU NORD-OUEST	UNITE DE PRESSION ATMOSPHERIQUE	TOILETTES DE CHASSE OU DE CABESTAN	PHARES SUR LE PONT DU BATEAU
ROUGE EN MER BANDIERE MONDIALE	VAQUES POUR LE SURFEUR	SPORT BALNEAIRE ENTRE 2 MAREES	ACCORD RUSSO ARCHEPEL DES COTES D'ARMOR	BRIHAT OU MOLENE VALEUR REFUGEE	Lourd sur les bords
SOMMET OCEAN D'AMERIQUE	1000 POUR CARIFANE HADDOCK RANGE LA VOILE	AVANT COURS EN TALE	EXCLAMATION MAREE MONTANTE	ON EN TROUVE AUX THERMES MARINS	PERMET D'ACCOSTER AU PORT
PRENOM SCANDINAVE NAS OI	RELATIONS DE CONFIANCE	GONFLE LES VOILES	SOLE REPUBLICAIN DE MEME	OBTENU	VIEUX FRANCAIS HALO DE LUMIERE
AVERIFER AVANT D'APPAREILLER PRENCHERE CLIMATIQUE	PASSE SOUS SILENCE	EXPLOSA AU DESSUS DES ANGLAIS	TRAU RUGBY	FRANCHE DE VE PATRIMOINE GENETIQUE	VILLE DE PROVENCE
FAUX MARINE	PLEIN OUEST				



1	2	3	4	5	6	7	8	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---

T	I	S	S	E	E	▶				
E	S	T	I	V	E	▶				
S	H	E	R	P	A	▶				
S	I	G	N	A	L	A	▶			
F	A	R	C	I	T	▶				
E	L	A	R	G	I	E	▶			
P	E	S	A	G	E	▶				
R	O	T	I	S	S	E	▶			
M	A	N	I	O	C	▶				
R	E	L	I	A	N	T	▶			

- A faire en aire de repos et surtout pas au volant
- Fait désormais l'objet d'une surveillance automatique
- Utiles la nuit
- Ils ont donné leur nom à une autoroute vers Calais (A26)
- Souvent chargé sur l'autoroute des vacances
- A bien arrimer sur la voiture
- Passages obligés sur une autoroute
- Sur autoroute, elles portent des numéros
- Fréquemment rencontré sur autoroute
- Une vitesse rare sur autoroute, sauf en cas de bouchon

REPORTEZ LES ANAGRAMMES DES MOTS DE LA GRILLE DE GAUCHE DANS LA GRILLE DE DROITE, À L'AIDE DES DÉFINITIONS INDIQUÉES.

LES JEUX DE L'ETE

T	E	B	A	R	C	E	L	B	A	S	E
N	S	T	F	H	O	U	L	E	R	E	U
E	T	T	E	S	U	D	E	M	T	I	G
M	R	N	M	P	O	L	D	E	R	A	L
E	A	A	A	E	M	A	J	G	L	B	A
L	N	S	H	E	R	E	I	S	A	V	E
E	S	U	C	P	S	I	T	R	I	M	
E	I	J	N	A	M	U	R	L	S	S	U
L	I	T	T	O	R	A	L	R	S	T	C
M	A	R	N	A	G	E	R	C	E	H	E
V	A	G	U	E	S	A	T	E	E	M	E
D	I	G	U	E	T	A	L	E	E	E	A

- | | | |
|---|--|--|
| ALGUE
AMERRIR
BAIE
BARRAGE
CRABE
DIGUE
ECLUSE
ECUME
ELEMENT
ESTRAN | ETALE
HOULE
ISTHME
JETEE
JUSANT
LAGON
LAISSE
LITTORAL
MAREE
MARNAGE | MASCARET
MEDUSE
MER
PASSE
PHARE
POLDER
SABLE
TEMPETE
VAGUES
VASIERE |
|---|--|--|

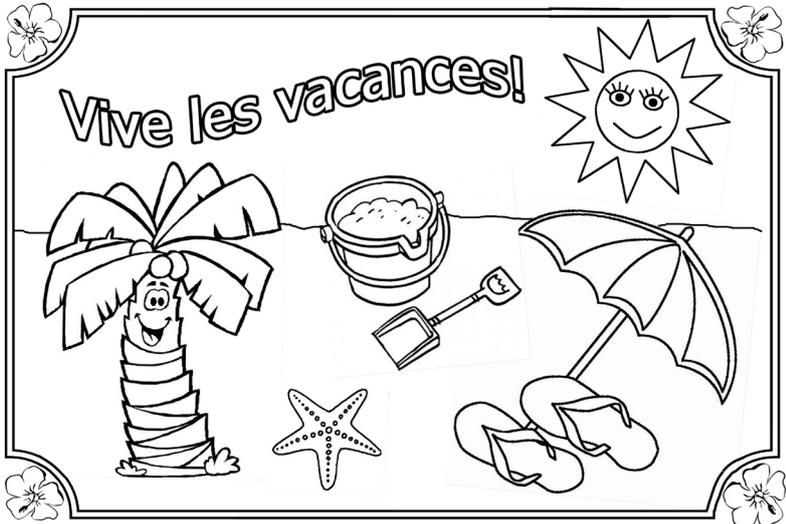
	9		4			3	7	2
	3							
2			6					5
	1	2	5				3	7
4		8	2	1	3	5		9
3	5				8	2	1	
1					6			3
							4	
5	6	4			1		2	

1	6			7				
		7				9	8	1
	2	3	9	4				
			2				9	5
		4	3	9	5	1		
9	5				4			
				5	9	6	1	
3	9	6				8		
				3			4	9

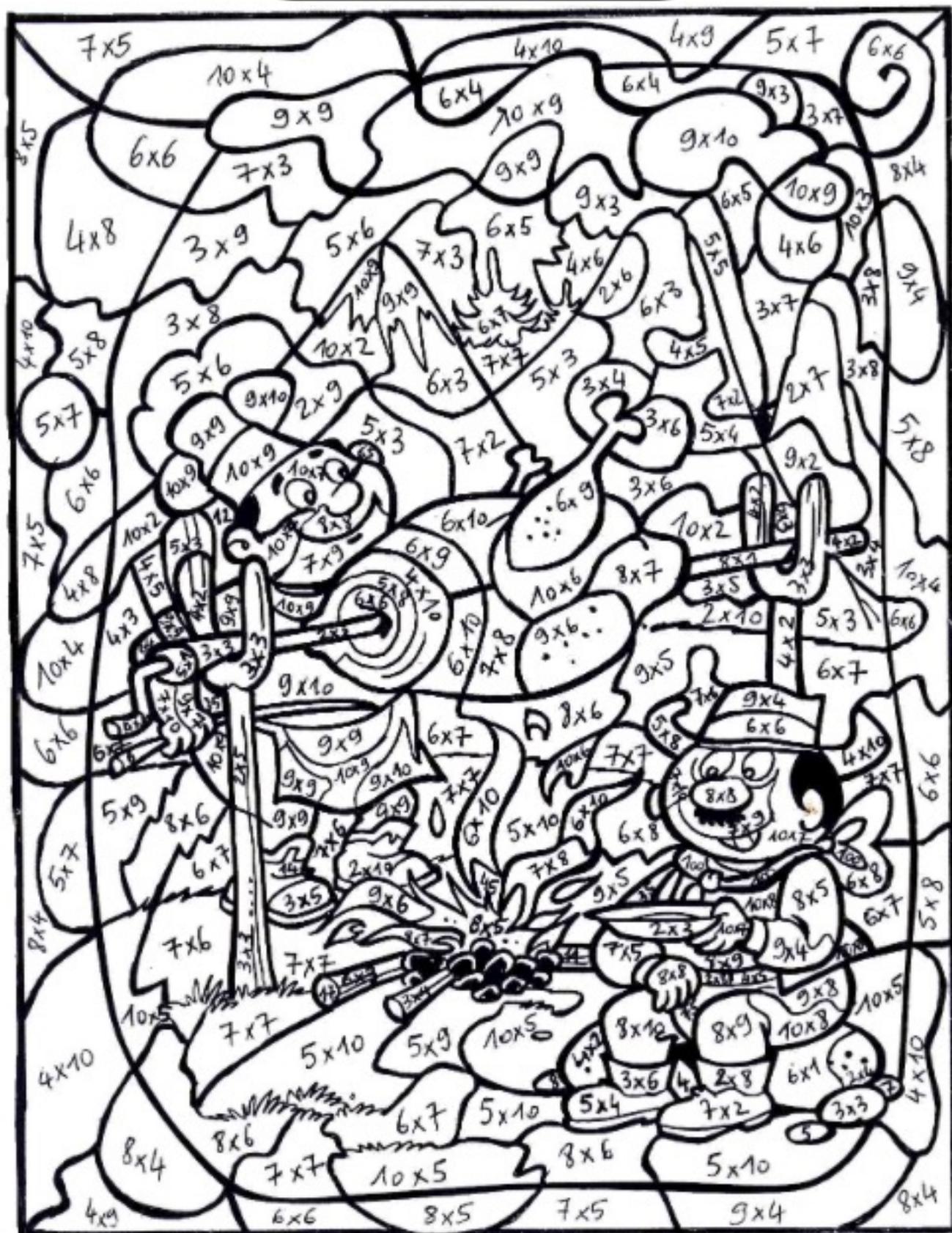
REBUS

De belles paroles

	C1		
	R		TU
	<i>Bonne</i> <i>Auntie</i>		1 



LES JEUX DE L'ETE



- | | | | |
|------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| 0 à 10 : noir | 31 à 40 : jaune | 61 à 70 : rose | 91 à 100 : violet |
| 11 à 20 : marron | 41 à 50 : vert | 71 à 80 : rouge | |
| 21 à 30 : bleu | 51 à 60 : orange | 81 à 90 : blanc | |

Cet espace est réservé aux professionnels de notre commune, si vous souhaitez y être mentionné il vous suffit de nous transmettre vos coordonnées

isabelle.veyret38@gmail.com ou mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

ASSISTANTE MATERNELLE



ARGOUD MARIE-CLAUDE
15 lot la tour
38470 Cognin-les-Gorges,

Assistante Maternelle Agréée
0476386136 ou 0610173103

CABINET INFIRMIER

Soins infirmiers à domicile sur RDV

Carine JANNON
Crystel VALENTIN
Jean-François OFFRET

06.31.63.53.41

ARTISANS

MR Conception (Matthieu Revol)

Artisans, décoration d'intérieur et extérieur en tous genres en bois et résine époxy.

73 route de Montchardon
38470 Cognin les Gorges
0785093380

mr.conception@outlook.fr

Facebook et YouTube video sous le nom MR Conception

MB charpente

0760410739

Charpente et construction de maison ossature bois...

MR Bonnet

0677083673

<http://mb-charpente-38.fr>

ME2S

Installation et Maintenance, électricité, climatisation et ventilation.

92 Impasse des Bâties
COGNIN-LES-GORGES.
ROUCO MIGUEZ Cédric

07 60 48 88 00

COMMERCANTS

BAR - RESTAURATION RAPIDE - PRESSE - LOTO

BACHOP'S
BAR

04-76-38-94-70

Bachops-bar@hotmail.com



Bachop's Bar

17 rue la traimière 38470 Cognin les Gorges



Épicerie de Cognin Les Gorges

04.76.64.19.06

Fournier Fabien
Portable 06.45.42.30.83
Facebook Épicerie de cognin

TRAITEUR

LAURENT VOIRON TRAITEUR

PLUS QU'UN MÉTIER, UNE PASSION

117 rue de chaponnière
38470 COGNIN LES GORGES
Tél: 06 19 54 48 65
04 76 36 19 78

Mail: voiron.traiteur@hotmail.fr

TOUT REPAS
NOTRE SPÉCIALITÉ: LES BUFFETS À THÈME
VOTRE MARIAGE SUR MESURE

PRODUITS REGIONAUX



38470 Cognin-les-Gorges
06 70 27 80 21
e-mail: ent.rodet@gmail.com

VENTE DIRECTE
Noix et huile de noix
Viande de Bœuf et de veau
Produits régionaux

ETAT CIVIL

MARIAGES



Le 15 mai 2021 **Kakely Picard et Franck Villard**, place de l'Eglise

Le 05 juin 2021 **Mélanie Amendola et Matthieu Revol**, route de Montchardon

NAISSANCES



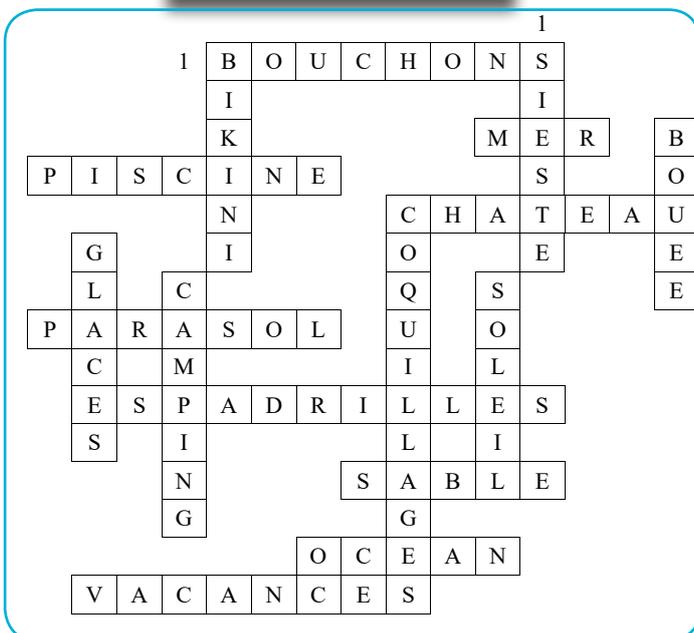
Gauthier QUALITE né le 06 mai 2021, fils de Mickaël QUALITE et Camille BEAL Route du Giet

Mahault BONNET BOUTRY née le 10 juin 2021, fille de Malik BONNET et Justine BOUTRY, rue St Joseph

Charlie ROUX GUEYFFIER née le 13 juin 2021, fille de Sébastien ROUX et Marion GUEYFFIER, rue de la Charrière

Thiago MASUTI né le 17 juin 2021, fils de Alyssia MASUTI, Côte de la Faure

SOLUTION JEU JOURNAL N°63



Le prochain bulletin municipal, l'écho des Gorges, paraîtra en SEPTEMBRE 2021. Professionnels, associations et annonceurs doivent faire parvenir leurs articles avant le 3 SEPTEMBRE 2021

INFOS PRATIQUES

Horaires ouverture Mairie au public

Mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mercredi de 8h00 à 12h00

Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

04 76 38 31 31

Fermeture estivale du 26 Juillet au 13 août 21

En cas d'urgence joindre le 06 74 13 23 02

Horaires Bureau de poste

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45 à 11h et 14h à 15h30

Samedi : 9h à 11h (Fermé le mercredi)

Tel : 04 76 38 31 00

Fermeture annuelle du 9 au 29 août 21

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

Mardi et Vendredi 16h à 19h

Contact location Salle des fêtes

Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

Horaires d'ouverture déchetterie de Vinay

lundi, mercredi et jeudi de 13h30 à 18h

mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

le samedi de 9h à 18h

L'écho des Gorges
Bulletin d'informations municipales
Mairie de Cognin-les-Gorges
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32
mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Directeur de Publication

Patrice FERROUILLAT

Rédacteur en Chef

Sophie BOREL

Illustration, photos

Isabelle VEYRET,

Julien DOLIN,

Nathalie VEHIER

Maryse DOLIN

Service Communication

Yolaine WINGERTER

Comité de Rédaction

Sophie BOREL,

Julien DOLIN

Geoffrey GIRARD

Valérie SIMOENS

Bernard TARRADE

Nathalie VEHIER

Isabelle VEYRET

Marie-Pierre VEYRET

Ont participé à ce numéro

Les associations de Cognin-les-Gorges

Ne pas jeter sur la voie publique

Tirage à 310 exemplaires.